

Situation épidémiologique du Sars-Cov-2 en Deux-Sèvres

- Édition du 19 avril 2022

La note présente dorénavant des données couvrant parfois des périodes différentes, toujours sur 7 jours et permettant toujours d'apprécier les tendances

Chiffres et éléments clés de la semaine en Deux-Sèvres (S15 du 9 au 15 avril 2022)

La circulation virale est toujours active en Deux-Sèvres (1 432 cas pour 100 000 habitants ; TP : 43,4 %). L'activité de dépistage est en baisse mais reste cependant élevée. Plus de 5 336 nouveaux cas sont recensés cette semaine contre 5 326 la semaine précédente. La circulation virale dans le département est quasi exclusivement liée au variant Omicron, comme pour la région.

La circulation du virus est active pour toutes les tranches d'âge, et particulièrement chez les + 90 ans (2 118 cas pour 100 000 habitants).

A l'échelle infra-départementale, la circulation virale progresse dans les communautés de communes du Mellois et du Thouarsais et dans la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais. Elle diminue dans tous les autres établissements publics de coopération intercommunale.

Le nombre d'hospitalisations reste toujours élevé – 55 % des patients sont hospitalisés en médecine conventionnelle (y compris séjours aux urgences) – et le nombre de décès continue d'augmenter (+6 décès en semaine 15).

La vaccination, les dépistages et les gestes barrières restent nos atouts afin d'éviter une reprise épidémique.

- En semaine S15, les Deux-Sèvres est le 2^{ème} département néo-aquitain où la circulation virale est la plus active (la Corrèze est à 1 516,2, les Pyrénées-Atlantiques sont à 884,7). Le taux d'incidence s'établit à **1 432 cas pour 100 000 habitants en Deux-Sèvres**, 5 336 personnes testées positives contre **1 139 cas pour 100 000 habitants en Nouvelle-Aquitaine**. Ce taux est de 1 550,1 pour les + de 65 ans dans le département (1 153,4 cas pour 100 000 habitants en région). Le taux de positivité est de **43,4 % (36,3 % en région)**. Le taux de dépistage est de **3 298,2 pour 100 000 habitants (3 137,4 pour 100 000 habitants en région)**. En Deux-Sèvres, ce sont les + 90 ans puis les 40-49 ans et 70-79 ans qui sont les plus touchés (respectivement 2 118, 1 672 et 1 507 cas pour 100 000 habitants).
- Sur 3 694 tests positifs, 1 525 résultats de criblage sont disponibles : 93,6 % ont présentés une des mutations associées au variant Omicron. En Nouvelle-Aquitaine, les mutations associées au variant Omicron représentent 98,9 % des cas.
- Pour mémoire, en semaine 14, 5 389 nouveaux cas ont été détectés. Le taux d'incidence était de 1 446,2 cas pour 100 000 habitants. La circulation virale était la plus faible sur la CC Haut Val de Sèvre et la plus élevée sur la CC du Thouarsais. Le niveau de dépistage baissait ; 12 310 tests réalisés (RT-PCR ou antigéniques). Le taux de positivité était de 43,8 % (36,2 % en région).
- À ce jour, **112 hospitalisations Covid-19 sont en cours** (-3 en une semaine). Depuis le 1^{er} octobre, 2 736 entrées en séjour d'hospitalisation pour Covid-19 ont eu lieu. En Deux-Sèvres, aucun lit de réanimation n'est occupé par des patients Covid-19.
- **37 structures accueillant des personnes âgées sont touchées par la Covid-19 actuellement. 17 établissements accueillant des personnes avec handicap sont également touchés par la Covid-19** (données du 19/04/2022 en constante évolution).
- **672 décès de la CoVid-19 sont à déplorer depuis le début de l'épidémie.**
**Les indicateurs départementaux concernant les décès liés à la Covid-19 doivent être interprétés avec précaution. L'évolution du nombre de décès est liée à l'intégration de données correctifs concernant les établissements de santé sur la période de mars 2020 à janvier 2022.*
- **83,2 % de la population en Deux-Sèvres a reçu au moins une injection, 82,5 % de la population a un schéma vaccinal complet et 65,7 % de la population a fait l'objet d'un rappel.** Ces taux sont supérieurs de ceux de la région (82,2 %, 81,4 % et 63,3 %).

Suivi de l'épidémie

Tableau 1 : évolution du nombre de cas positifs au test virologique du SARS-CoV-2 en Deux-Sèvres

Semaine	S01	S02	S03	S04	S05	S06	S07	S08	S09	S10	S11	S12	S13	S14
Nombre de cas positifs	5 685	7 610	12 685	14 686	12 447	7 130	3 587	2 528	2 264	3 217	4 676	5 477	5 196	5 389

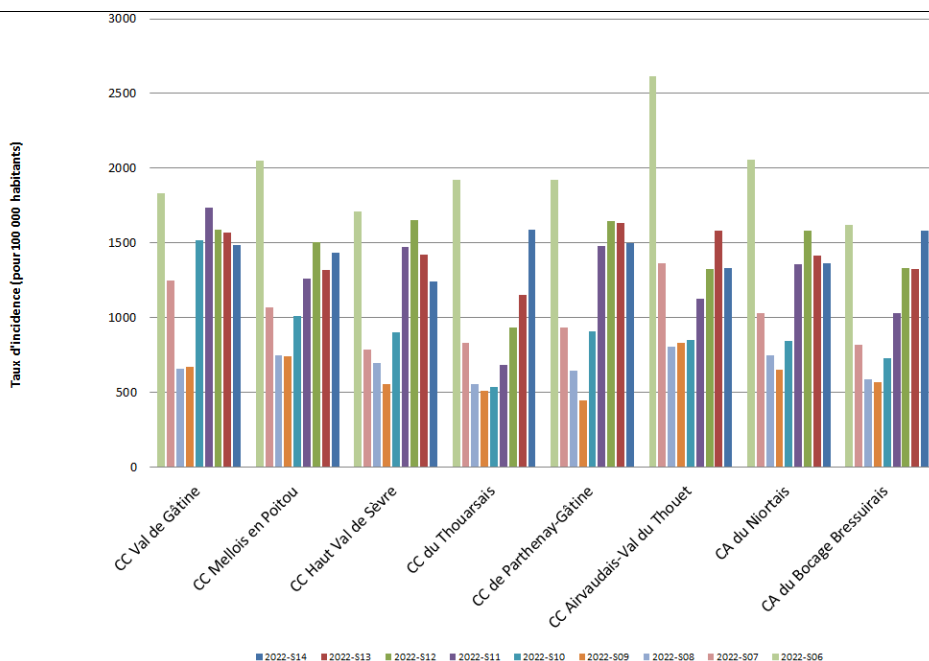


Figure 1 : Taux d'incidence par territoire et par semaine (S06-S14)

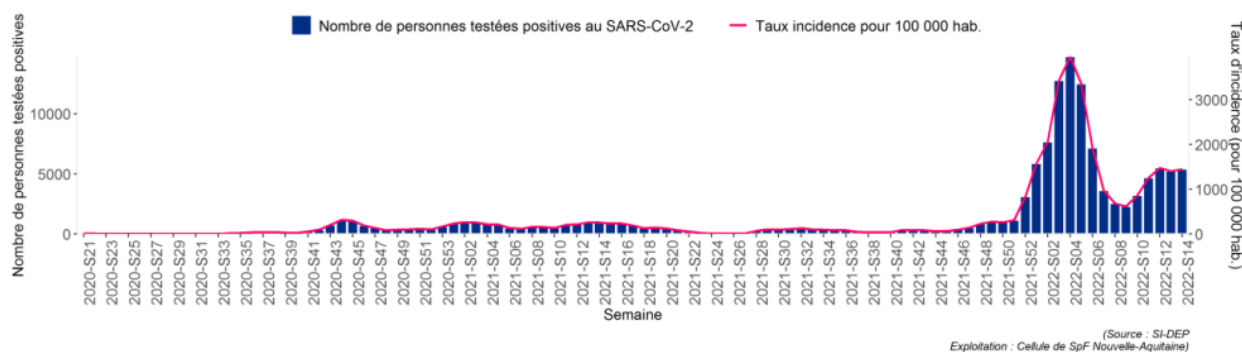


Figure 2 : Évolution hebdomadaire du taux d'incidence et du taux de positivité des tests réalisés, département des Deux-Sèvres
Ce graphique est élaboré avec des chiffres stabilisés par SPF. Il ne présente donc pas les chiffres de la semaine S15

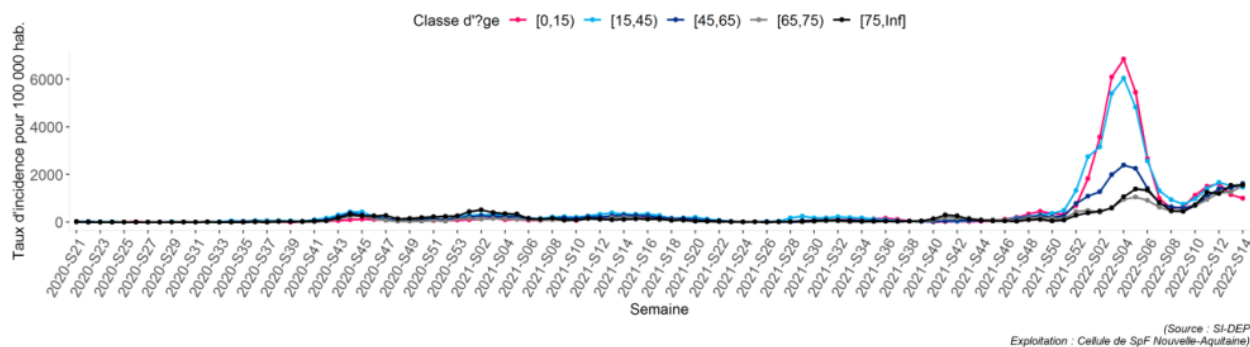
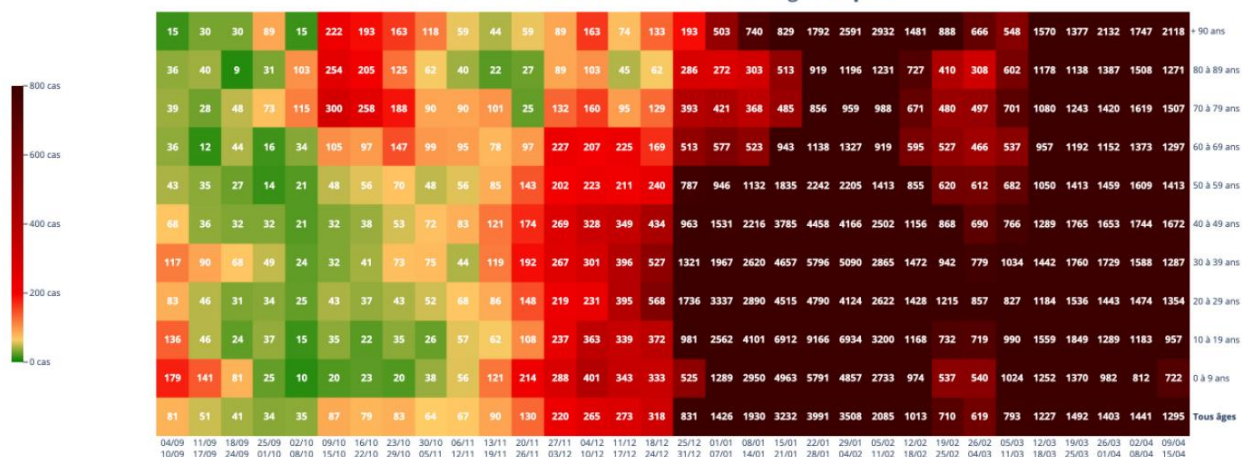


Figure 3 : Taux d'incidence par classe d'âge, département des Deux-Sèvres

Taux d' incidence du Covid19 en fonction de l'âge • Dép. 79



Lecture : une case correspond au taux d' incidence pour une tranche d'âge (à lire à droite) et à une date donnée (à lire en bas).
Du rouge correspond à un taux d' incidence élevé. Date : 18 avril - Source : @GuillaumeRozier covidtracker.fr - Données : Santé publique France

Figure 4 : Ce graphique est élaboré avec des chiffres stabilisés par Santé publique France. Exploités par <https://covidtracker.fr/>.

Hospitalisations

	Nombre de lits de réanimation installés	Nombre de lits supplémentaires en réa. disponibles sous 48h	Total de lits en réanimation	Nombre de patients Covid-19 en réanimation	Taux de patients Covid-19
Deux Sèvres	10	5	15	0	0,0 %
Nouvelle-Aquitaine	418	63	481	56	11,6 %

Tableau 4 : Nombre de lits de réanimation et occupation des lits par les patients CoVid-19

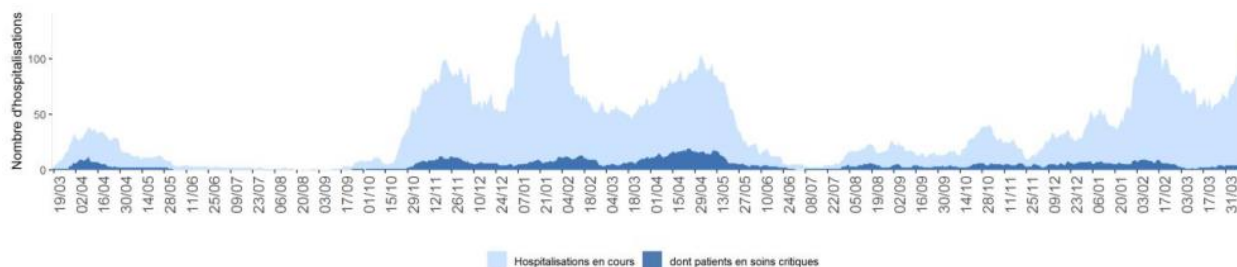


Figure 5 : Évolution quotidienne du nombre d'hospitalisations pour la Covid-19 en Deux-Sèvres, dont admissions en réanimation
Source SI-VIC (système national d'information de suivi des victimes), exploitation SPF
Au 19 avril 2022, 112 hospitalisations étaient en cours.

Dépistages par les équipes de médiateurs de lutte anti-covid

Depuis le 4 février 2022, l'ARS Nouvelle-Aquitaine et la Préfecture des Deux-Sèvres organisent, via la plateforme territoriale d'appui, en lien avec les collectivités, des opérations de dépistages du Covid-19, gratuits et sans rendez-vous. Une initiative également en direction des établissements médico-sociaux témoignant d'une circulation virale particulièrement active.



Opération de
DÉPISTAGE
COVID-19

- > GRATUIT
- > OUVERT À TOUS
- > INFOS et CONSEILS
(conduites à tenir, isolement...)



 PENSER À PORTER :
Masque • Pièce d'identité • Carte vitale

 www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

MELLE le mardi de 12h00 à 15h00 Salle de musique -
Espace Sainte Catherine Place de la poste
St MAIXENT L'ECOLE le mercredi de 15h à 18h30 salle
Houdet
PARTHENAY le jeudi de 15h à 18h Palais des Congrès

Jusqu'au 29 avril 2022

Sans rendez-vous

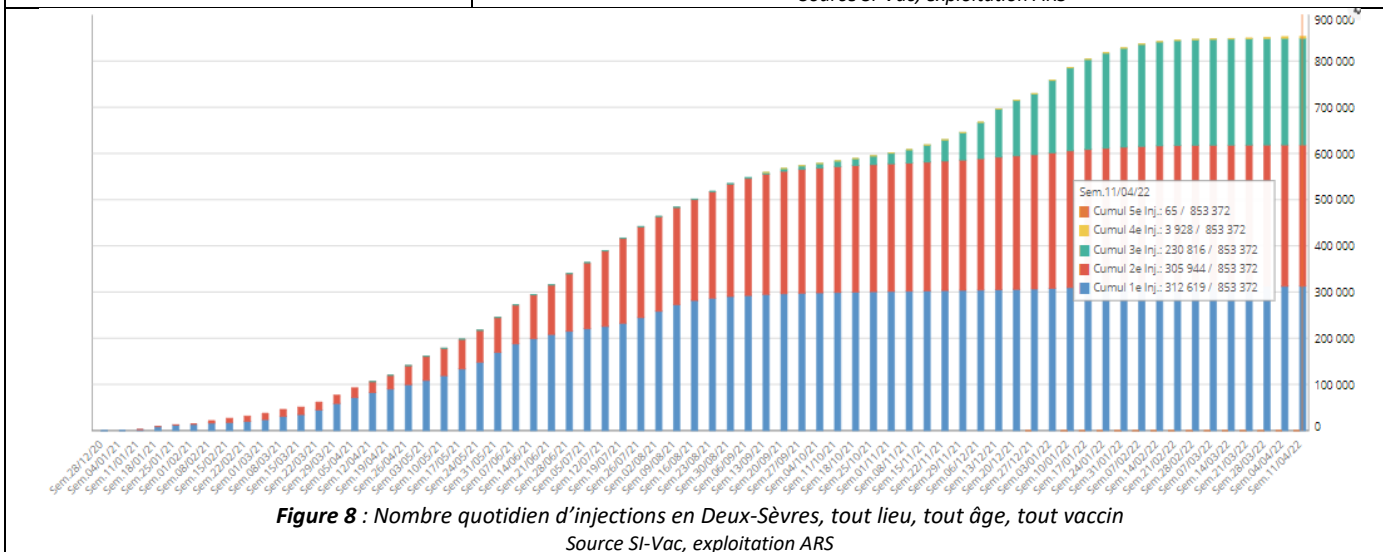
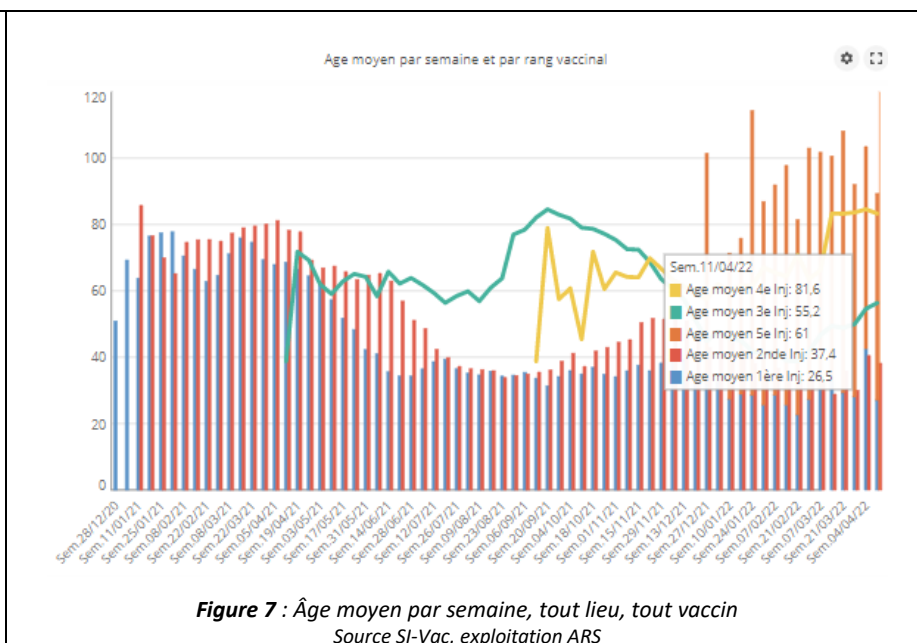
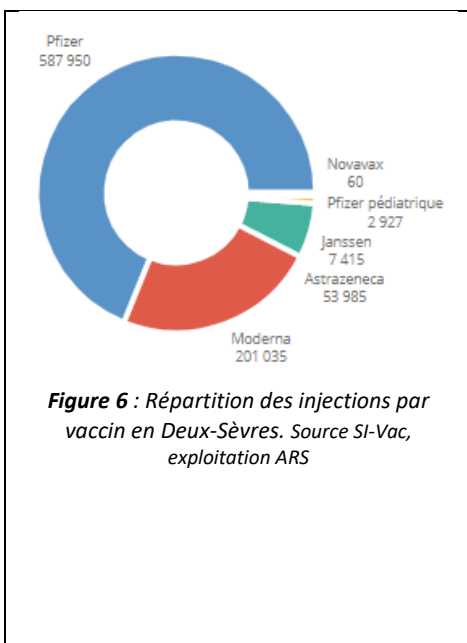
Vaccinations

En Deux-Sèvres, le nombre de vaccinations est de **862 146 injections depuis début janvier 2021**. **83,2 % des deux-sévriens ont reçu la première injection (82,2 % en région), 82,5 % ont eu un schéma vaccinal complet¹ (81,4 % en région) et 65,7 % ont reçu une dose de rappel (63,3 % en région).**

Les personnes âgées de 65 ans et plus possèdent le taux de rappel le plus élevé : 88,0 % d'entre eux ont reçu une primo-vaccination complète et un rappel (contre 77,5 % chez les 30-64 ans, 79,7 % chez les 18-29 ans et 20,0 % chez les 12-17 ans).

Tableau 5 : Nombre de personnes ayant été vaccinées en Deux-Sèvres

	du 04 janv. 2021 au 14 avril 2022
Au moins une dose	310 170
Schéma vaccinal complet	307 235
Vaccination de rappel	244 741



NB : des injections peuvent être faites à des extra départementaux, ou bien des deux-sévriens être vaccinés dans d'autres départements, d'où un écart mineur avec les taux de couverture de la population deux-sévrienne du tableau 5.

¹ Schéma vaccinal complet : suivant la personne, un schéma vaccinal correspond à 2 injections du même vaccin, ou parfois à 3 injections (personnes immunodéprimées), ou à 1 injection après avoir contracté la maladie plusieurs mois avant, et parfois à 2 injections avec 2 vaccins différents, etc.

La vaccination

QUEL VACCIN SELON MA SITUATION ?

Mon âge

Ma situation

Pfizer-BioNTech

Moderna

Janssen

Novavax

0 à 4 ans INCLUS		<i>Mon enfant ne peut pas se faire vacciner</i>			
5 à 11 ans INCLUS	Quelle que soit la situation de mon enfant*	✓ <small>(doses pédiatriques spécialement destinées aux enfants)</small>			
12 à 17 ans INCLUS	Quelle que soit la situation de mon enfant*	✓			
18 à 29 ans INCLUS	Quelle que soit ma situation	✓			✓
	J'ai une contre-indication aux vaccins à ARNm				✓
30 à 54 ans INCLUS	Quelle que soit ma situation	✓	✓		✓
	J'ai une contre-indication aux vaccins à ARNm				✓
55 ans ET PLUS	Quelle que soit ma situation	✓	✓		✓
	J'ai une contre-indication aux vaccins à ARNm			✓ <small>(pour les personnes à risque de forme grave de Covid-19)</small>	✓

N.B. :

- La vaccination est possible en centres de vaccination et auprès de nombreux professionnels de santé : pharmaciens, médecins (généralistes ou spécialistes), médecins du travail, infirmiers, sages-femmes, chirurgiens-dentistes. Elle est également possible en laboratoire de biologie médicale, à domicile ou encore peut être organisée sur le lieu de soin des personnes.
- Les personnes ayant déjà eu le Covid-19 ne reçoivent qu'une seule injection dans le cadre de leur schéma de primo-vaccination, sur la base d'un justificatif (test PCR ou antigénique positif de plus de 2 mois) ou à la suite d'un test rapide d'orientation diagnostique (TROD) positif.
- La vaccination des femmes enceintes est recommandée dès le premier trimestre.
- Les autorités scientifiques recommandent le recours à un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna) en priorité lorsque c'est possible.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :
www.solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

version : 28 février 2022



Le rappel : POUR QUI ET QUAND ?

Pour les personnes de 12 ans et plus ayant eu le Covid-19 plus de 3 mois après leur dernière injection, il n'est pas nécessaire de faire une dose de rappel.

Le rappel vaccinal se fait avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna), quel que soit le ou les vaccin(s) utilisé(s) précédemment. Pour les personnes de moins de 30 ans, le vaccin Pfizer-BioNTech est recommandé.

Mon âge	Ma situation	1 ^{re} dose de rappel	2 ^e dose de rappel
12 à 17 ans inclus	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 6 mois	✓	
	Je suis immunodéprimé et j'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois	✓	✓
18 à 29 ans inclus	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois	✓	
	Je suis immunodéprimé et j'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois	✓	✓
30 à 59 ans inclus	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois	✓	
	Je suis immunodéprimé et j'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois	✓	✓
60 à 79 ans inclus	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois	✓	✓ <i>(dès 6 mois après la 1^{re} dose de rappel ou l'infection)</i>
80 ans et plus	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois	✓	✓

N.B :

- Les personnes ayant eu le Covid-19 moins de 3 mois après leur dernière injection, sont éligibles au rappel :
 - » dès 3 mois après leur infection pour la 1^{re} dose de rappel pour toutes les personnes éligibles,
 - » dès 3 mois après leur infection pour la 2^e dose de rappel pour les personnes immunodéprimées, âgées de 80 ans et plus ou résidents en EHPAD et USLD,
 - » dès 6 mois après leur infection pour la 2^e dose de rappel pour les personnes de 60 à 79 ans inclus.
- La 2^e dose de rappel n'est pas nécessaire pour les personnes ayant eu le Covid-19 plus de 3 mois après la 1^{re} dose de rappel.
- La vaccination est possible en centres de vaccination et auprès de nombreux professionnels de santé : pharmaciens, médecins (généralistes ou spécialistes), médecins du travail, infirmiers, sages-femmes, chirurgiens-dentistes. Elle est également possible en laboratoire de biologie médicale, à domicile ou encore peut être organisée sur le lieu de soin des personnes.
- Pour les personnes souhaitant sortir du territoire national, le rappel vaccinal peut être exigé pour avoir un certificat de vaccination

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :
www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19



version : 7 avril 2022